VILLE DE
PARIS

QU'EST-CE QUE LE PASSE VACCINAL ?

COVID-19

UN CERTIFICAT DE VACCINATION
avec dose de rappel effectuée dans le délai imparti

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT DU COVID
d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

UN CERTIFICAT DE CONTRE-INDICATION AU VACCIN

Plus d'informations sur
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS/PASS-VACCINAL